

Le vote de l'assemblée nationale du 15 juillet 2026 concernant la loi dit 'd'aide à mourir' génère en moi tristesse et amertume.

En 2024, le Président de la République annonçait sa volonté d'obtenir un consensus, fruit d'un débat serein, pour une loi d'équilibre à la française. Deux ans plus tard, nous en sommes très loin. Le vote favorable à la loi n'a été obtenu que par une petite majorité dans une seule des deux chambres parlementaires. Cette base très réduite a cependant emporté une décision qui, en instaurant un inédit 'droit à mourir', ébranle un des principes structurants de notre vie sociale.

Ainsi, l'ombre de la mort provoquée se portera donc désormais là où tout était ordonné au prendre soin de la vie jusqu'au bout. La capacité du pouvoir médical à servir la vie ou à donner la mort brouillera la confiance aux yeux de certains patients. Le désir de toute maîtrise jusqu'au bout rendra plus difficile l'expérience progressive de l'abandon dans la mort. Le sentiment d'inutilité sociale des plus fragiles pèsera plus lourdement encore, dans une société de performance qui donne l'impression qu'elle préfère tout faire pour aider les personnes qui souffrent à mourir plutôt qu'à vivre. L'approbation légale du suicide se heurtera au devoir séculaire de la société de prévenir et lutter contre l'encouragement au suicide. Le droit de choisir la mort plutôt que la vie dispensera la société et les familles du devoir d'accompagnement fraternel des plus souffrants.

Pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, les évêques en France n'ont pas cessé de prendre position unanimement contre ce projet de loi, rejoignant un grand nombre de groupes de soignants et de personnes vulnérables. Mais, la logique implacable d'un ultra libéralisme individualiste s'est imposé. L'Église, cependant, n'a pas à regretter des prises de position courageuses qui ont contribué à éclairer bien des consciences.

Que faire alors ? Comment agir dans la fidélité à l'Évangile, et selon l'esprit de la pensée sociale de l'Église ?

Nous déploierons notre engagement solidaire avec tous celles et ceux qui souffrent, invitant tous les baptisés à cultiver la relation fraternelle avec les plus fragiles. Nous soutiendrons de notre amitié et de notre prière toutes les personnes souffrantes, les familles, le personnel de santé et les équipes médicales fragilisées par la nouvelle loi. Plus que jamais, il s'agira de promouvoir concrètement une culture de l'espérance au service de la rencontre et de la vie dans un contexte social dépressif et anxiogène.

Au sein des institutions catholiques de santé, hôpitaux, EPHAD, et maisons d'accueil spécialisées du diocèse de Lille, il est nécessaire d'intensifier encore la pratique des soins palliatifs, dont nous savons par expérience qu'elle est une vraie réponse au besoin d'accompagnement des personnes en fin de vie. Ces institutions sont invitées à contester en

justice une loi trop imprécise et même contradictoire. Elles résisteront à l'application 'abusive' d'une norme qui contrevient gravement à leur liberté d'agir. Hôpitaux et EPHAD doivent pouvoir poursuivre paisiblement leur mission au service de tous, en garantissant à ceux qui y sont accueillis d'échapper au sombre dilemme qu'ouvre désormais cette loi.

Cette étape nouvelle dans l'évolution de notre société invite notre Église à faire sienne la parole du Christ qui dans l'évangile prie le Père d'envoyer ses disciples dans le monde sans être du monde : *« Je ne prie pas pour que tu les retires du monde, mais pour que tu les gardes du Mauvais. Ils n'appartiennent pas au monde, de même que moi, je n'appartiens pas au monde. Sanctifie-les dans la vérité : ta parole est vérité. De même que tu m'as envoyé dans le monde, moi aussi, je les ai envoyés dans le monde » (Jn 17,15-18).*

Tel est bien notre défi, témoigner en pleine solidarité avec notre monde présent du déjà-là du Royaume de Dieu à venir.

+ Laurent Le Boulc'h